



Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

2, route de Boyne 34120 CAZOULS D'HÉRAULT
Téléphone : 04.67.25.28.29. - Télécopie : 04.67.25.19.78.
www.eau-vallee-herault.fr - smevh@smevh.fr

Le SIEVH est membre de France Eau Publique : www.france-eaupublique.fr

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 (Délibération n° 2021-09-27 du 30 septembre 2021)

Tarif « eau »

Désignation	Prix du m3 en € HT
Abonné 0-180 m ³	1,13
Abonné 181-300 m ³	1,26
Abonné 301-500 m ³	1,50
Abonné supérieur à 500 m ³	1,72
Communes adhérentes	0,71
Communes clientes (Neffiès-Espondeilhan)	0,91

Tarif « prime fixe »

Désignation	Prix en € HT
Compteur DN 15 mm	94,80
Compteur DN 20 mm	122,00
Compteur DN 25 mm	153,00
Compteur DN supérieur à 25 mm	510,00

Tarif « pose compteur »

Désignation	Prix unitaire HT
Forfait pose ensemble compteur DN15	234,00
Forfait pose ensemble compteur DN20	278,00
Forfait pose ensemble compteur DN25	380,00
Forfait pose ensemble compteur DN32	480,00
Forfait pose ensemble compteur DN40	550,00
Forfait pose ensemble compteur >DN40	670,00
Forfait pose ensemble compteur combiné DN50	890,00

Tarif des services

Interventions diverses	Prix en € HT
Frais de déplacement	51,50
Frais d'établissement de devis (non récupérables)	51,50
Suspension, reprise de concession ou ouverture de branchement	97,60
Frais pour rejet de paiement	16,00
Etalonnage compteur (non perçu si compteur défectueux)	Frais d'expertise sur un banc d'essai du SIM (*) ou 97,60 € si exécuté par le SMEVH
Intervention sur casse réseau (hors pièces) si demande de tracé préalable	173,00
Intervention sur casse réseau (hors pièces) sans demande de tracé préalable	570,00
Frais pour suivi et surveillance des travaux applicable aux particuliers et aux communes	Tranche de travaux de 0 à 2999€ : 10% Tranche de travaux de 3000 à 6499€ : 8% Tranche de travaux supérieure à 6500€ : 5%

(*)= Service des Instruments et Mesures

Tarif des pénalités pour infraction au RSE (*)

Infractions	Amende forfaitaire
« Vol d'eau » caractérisé	1 000,00
Refus d'accès au compteur	300,00
Rupture de plomb ou intervention sur compteur	200,00
Piquage sans compteur sur branchement	500,00
Consommation sur branchement sans abonnement ni compteur	500,00
Consommation sur voie publique sans autorisation	500,00
Manceuvre ou tentative de manceuvre sur réseau syndical	1 000,00

(*)= Règlement du Service de l'Eau du SIEVH